

DÉLIBÉRATION 21-15

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 janvier 2021

Date de la convocation : 19/01/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Étaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Patrick CURTAUD à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à M. Jean-Claude LUCIANO, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Sophie PORNET à Mme Marilyne SILVESTRE.

Absent suppléé : Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. Malik MAOUCHE.

Secrétaire de séance : M. Fabien KRAEHN.

OBJET : TOURISME : Convention d'objectifs avec Vienne Condrieu Tourisme pour 2021 à 2024

Rapporteur : Christian BOREL

NOTE DE SYNTHÈSE

Vienne Condrieu Agglomération dispose de la compétence Tourisme. A ce titre, l'Office de Tourisme est rattaché à l'Agglomération qui définit sa stratégie visant à tracer les grandes orientations et inspirer les acteurs locaux, prescripteurs et investisseurs.

Le schéma de développement touristique 2019-2024 s'appuie sur le précédent schéma dans la prise en compte du secteur touristique comme levier de développement économique du territoire. Dans un contexte très concurrentiel, il importe d'adopter une stratégie claire, qui propose une offre lisible et différenciante.

L'ambition est de contribuer à faire du tourisme un levier de développement économique du territoire, par la construction d'une offre culturelle et touristique à "haute valeur ajoutée", c'est-à-dire capable de déclencher une visite dédiée a minima d'envergure régionale et/ou créatrice de nuitées.

Le positionnement s'appuie notamment sur le duo "Vienne – Condrieu", la synergie entre tourisme et culture, la dimension émotionnelle et une promesse d'inattendu.

La stratégie d'intervention et de mise en œuvre conforte les fondamentaux de la destination touristique et ambitionne de décloisonner les différentes politiques publiques concernées par le Tourisme en la rendant plus visible et la mettant au centre des réflexions.

Surtout, le schéma fait le pari de la créativité, de l'audace et de l'innovation, notamment en matière d'évènementiels et de communication.

Le Schéma Touristique 2019-2024 s'organise en 5 axes :

- Production évènementielle : cet axe constitue la principale nouveauté et un angle ambitieux basé sur une programmation d'évènements à potentiel de notoriété et à forte identité. Au-delà des évènements, ces derniers doivent être une clé d'entrée pour la valorisation de l'offre touristique et de loisirs.
- Sites et équipements touristiques : il s'agit principalement des projets d'investissements structurant l'offre (ViaRhôna, haltes contemplatives, sites patrimoniaux, vignoble).
- Qualification des espaces publics : cet axe propose d'infuser les locomotives touristiques dans le paysage public à l'initiative de l'Agglomération et des communes.
- Schéma d'accueil et d'information : il est proposé une information optimisée, non seulement sur des supports physiques mais aussi sur les conditions d'accueil.
- Communication, marketing et image : cet axe prend en compte ce qui précède pour développer une image originale et à forte personnalité.

L'Office de Tourisme est naturellement en première ligne dans la mise en œuvre de cette stratégie. En tant qu'EPIC rattaché à l'Agglomération, il porte la politique intercommunale et anime sa mise en œuvre en lien étroit avec l'Agglomération.

Cette ambition affichée impacte les crédits dédiés tant pour les actions portées directement par l'Agglo que pour celles menées par l'Office de Tourisme. Le soutien financier apporté à l'Office de Tourisme prend en compte cette ambition.

Il distingue une part dédiée aux missions classiques d'un Office de tourisme et une part dédiée à la mise en œuvre du schéma touristique.

Il est également rappelé que le produit de la taxe de séjour est intégralement reversé à l'Office de Tourisme.

Part fixe	2021	2022	2023	2024
Au titre des missions classiques	723 200 €	723 200 €	723 200 €	723 200 €
Au titre du schéma touristique	251 200 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
Total part fixe Agglomération	974 400 €	973 200 €	973 200 €	973 200 €

Part variable prévisionnelle (taxe de séjour)	195 000 €	200 000 €	205 000 €	210 000 €
--	-----------	-----------	-----------	-----------

De plus, il est inscrit une subvention annuelle d'investissement de 20 000 € maximum, versée au réel.

Vienne Condrieu Agglomération apporte également un soutien logistique à l'Office de Tourisme grâce à la mobilisation de plusieurs de ses services : commande publique, environnement, transports, informatique et télécommunications. Pour l'informatique et les marchés publics, l'Office de Tourisme s'acquitte du financement du service, sur le modèle des communes. Ces conventions ont été adoptées pour 3 ans au conseil communautaire du 15 décembre 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°09-177 du 03 décembre 2009 du Conseil Communautaire de ViennAgglo approuvant la création de l'EPIC Office de Tourisme de Vienne et du Pays Viennois,

VU le schéma de développement touristique adopté par le Conseil communautaire du 25 juin 2019,

VU l'avis du Bureau communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la convention d'objectifs avec Vienne Condrieu Tourisme pour les années 2021 à 2024.

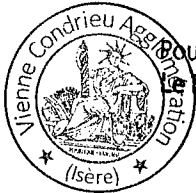
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 26 janvier 2021

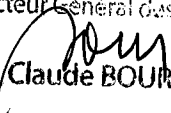
Le Président certifie que la présente délibération

a été reçue par la Sous-Préfecture le **29 JAN. 2021**

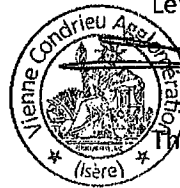
et a été publiée le **29 JAN. 2021**

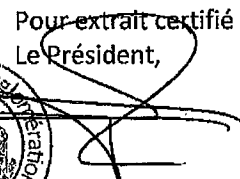


Pour le Président et par délégation,
Directeur Général des Services


Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme
Le Président,




Thierry KOVACS